



ORANGE, le 30 Avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**RUE DES VIEUX FOSSES –
RUE DU NOBLE -**

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des déménagements,

Rue des Vieux Fossés au droit du n° 3, le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit sur deux cases de parking,

Rue du Noble au droit du n° 58bis, le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit sur deux cases de parking,

Ces emplacements seront réservés pour les véhicules de la société.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 10 Mai 2019 et seront valables jusqu'à la fin des déménagements, dont la durée prévisible est de ½ jour (l'après-midi), sous l'entière responsabilité des Déménagements JAUFFRET d'AVIGNON.